

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 6 mars 2025 modifiant l'annexe de l'arrêté du 9 août 2024 fixant la liste des postes difficiles au titre du décret n° 2013-1144 du 11 décembre 2013 portant création d'une indemnité de responsabilité et de performance allouée aux fonctionnaires du corps de commandement de la police nationale

NOR : INTC2503175A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 2005-716 du 29 juin 2005 modifié portant statut particulier du corps de commandement de la police nationale ;

Vu le décret n° 2013-1144 du 11 décembre 2013 modifié portant création d'une indemnité de responsabilité et de performance allouée aux fonctionnaires du corps de commandement de la police nationale, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2023-1108 du 29 novembre 2023 portant création des services déconcentrés de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2013 modifié portant application du décret n° 2013-1144 du 11 décembre 2013 portant création d'une indemnité de responsabilité et de performance allouée aux fonctionnaires du corps de commandement de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2020 modifié fixant la liste des postes difficiles au titre du décret n° 2013-1144 du 11 décembre 2013 portant création d'une indemnité de responsabilité et de performance allouée aux fonctionnaires du corps de commandement de la police nationale (NOR : INTC2007369A) ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2023 portant organisation de l'administration centrale de la direction générale de la police nationale (NOR : IOMC231560A) ;

Vu l'arrêté du 9 août 2024 modifiant l'annexe de l'arrêté du 2 juin 2020 fixant la liste des postes difficiles au titre du décret n° 2013-1144 du 11 décembre 2013 portant création d'une indemnité de responsabilité et de performance allouée aux fonctionnaires du corps de commandement de la police nationale (NOR : IOMC2404011A),

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 9 août 2024 susvisé est modifiée conformément aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté.

Art. 2. – Les lignes suivantes sont remplacées :

1. Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
13	DZCRS Sud/CRS 55 Marseille	Officier de compagnie
24	DZCRS Sud-ouest/CRS 22 Périgueux	Officier de compagnie
31	DZCRS Sud/CRS 27 Toulouse	Officier de compagnie
33	DZCRS Sud-ouest/CRS 14 Bordeaux	Officier de compagnie
51	DZCRS Est/CRS 33 Reims	Officier de compagnie
57	DZCRS Est/CRS 36 Châtel-Saint-Germain	Officier de compagnie
64	DZCRS Sud-ouest/CRS 25 Pau	Officier de compagnie

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
68	DZCRS Est/CRS 38 Mulhouse (Illzach-Modenheim)	Officier de compagnie
69	DZCRS Sud-est/CRS 45 Lyon (Chassieu)	Officier de compagnie
76	DZCRS Ouest/CRS 32 Le Havre (Saint Adresse)	Officier de compagnie
91	DZCRS Paris/CRS 05 Massy	Officier de compagnie

»

sont remplacées par :

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
13	DCCRS/DZCRS SUD/CRS 81 NG Marseille	Adjoint au commandant de compagnie
13	DCCRS/DZCRS SUD/CRS 81 NG Marseille	Officier de compagnie
13	DCCRS/DZCRS SUD/CRS 81 NG Marseille	Officier de compagnie
44	DZCRS OUEST/CRS NG 82 Nantes	Adjoint au commandant de compagnie
44	DZCRS OUEST/CRS NG 82 Nantes	Officier de compagnie
44	DZCRS OUEST/CRS NG 82 Nantes	Officier de compagnie
69	DZCRS SUD-EST/CRS NG 83 Lyon (Chassieu)	Adjoint au commandant de compagnie
69	DZCRS SUD-EST/CRS NG 83 Lyon (Chassieu)	Officier de compagnie
69	DZCRS SUD-EST/CRS NG 83 Lyon (Chassieu)	Officier de compagnie
82	DZCRS Sud/CRS NG 84 Montauban	Adjoint au commandant de compagnie
82	DZCRS Sud/CRS NG 84 Montauban	Officier de compagnie

» ;

2. Direction nationale de la police aux frontières

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
95	DNPAF/DAP/AEROPORTS ROISSY CDG	Chef des unités de sûreté

»

est remplacée par :

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
95	DNPAF/DAP/AEROPORTS ROISSY CDG	Chef des brigades mobiles spécialisées

» ;

3. Direction nationale de la police judiciaire

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
92	DNPJ/SDAT/DNRTIS	Adjoint au chef de groupe d'une brigade DNRTIS

»

est remplacée par :

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
75	DNPJ/EM/SSO	Officier de liaison auprès du ministère de la justice

» ;

4. Direction interdépartementale de Seine-et-Marne

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
77	DIPN77/CPN Meaux	Chef UPS
77	DIPN77/CPN Melun-val-de-Seine	Chef brigade des stupéfiants
77	DIPN77/CPN Villeparisis	Chef BAB
77	DIPN77/CPN Villeparisis	Adjoint chef UPS

»

sont remplacées par :

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
77	DIPN77/SIPJ	Chef section criminalité organisée et spécialisée nord
77	DIPN77/SIPAF - CRA Le Mesnil-Amelot	Chef pôle interdépartemental éloignement, rétention procédure analyse migratoire
77	DIPN77/CPN Coulommiers	Chef SLSP et adjoint chef CPN
77	CPN Lagny s/Marne en résidence à Chessy	Chef BAP

» ;

5. Direction interdépartementale des Yvelines

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
78	DIPN78/SIPJ/BRI	Adjoint chef groupe BRI
78	DIPN78/CPN Conflans-Sainte-Honorine	Chef UAO
78	DIPN78/CPN Conflans-Sainte-Honorine	Chef BAP
78	DIPN78/CPN Elancourt	Chef brigade financière
78	DIPN78/CPN Mantes-La-Jolie	Chef UAO

»

sont remplacées par :

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
78	DIPN78/SIPJ/BRI	Chef GSO
78	DIPN78/SDSP	Chef compagnie section brigade d'intervention
78	DIPN78/Yvelines	Chef DICO
78	DIPN78/CPN Conflans-Sainte-Honorine	Chef d'état-major de circonscription
78	un poste au renseignement territorial	

» ;

6. Direction interdépartementale de l'Essonne

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
91	DIPN91/CPN Juvisy-s/orge	Chef UAO
91	DIPN91/CPN Sainte-Geneviève-des-Bois	Chef brigade des stupéfiants
91	DIPN91/CPN Sainte-Geneviève-des-Bois	Chef BAB

»

sont remplacées par :

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
91	DIPN91/Essonne - SDN	Chef de groupe SDN
91	DIPN91/Essonne - SDN	Chef de groupe SDN
91	DIPN91/CPN Sainte-Geneviève-des-Bois	Chef division de l'enquête

» ;

7. Direction interdépartementale du Val-d'Oise

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
95	DIPN95/Val-d'Oise - SDN	Officier SDN
95	DIPN95/CPN Argenteuil	Chef brigade des stupéfiants
95	DIPN95/CPN Enghien-les-Bains - Deuil-la-Barre	Chef UPS
95	DIPN95/CPN Ermont	Adjoint chef division de l'enquête
95	DIPN95/CPN Cergy	Chef DAJ
95	DIPN95/CPN Cergy	Chef UAO
95	DIPN95/CPN Sarcelles	Chef brigade des stupéfiants
95	DIPN95/CPN Sarcelles	Chef UAO

»

sont remplacées par :

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
95	DIPN95/SIPJ 95	Chef DCOS
95	DIPN95/SIPJ 95	Adjoint au chef DCOS
95	DIPN95/SIPJ 95	Adjoint au chef DCT
95	DIPN95/SIPJ 95/DCOS	Chef brigade stupéfiants
95	DIPN95/SIPJ 95/DCT	Chef brigade stupéfiants
95	DIPN95/SDSP	Chef CDI
95	DIPN95/SDSP	Adjoint au chef CDI
95	DIPN95/CPN Cergy	Chef division de l'enquête

» ;

8. Zone SUD

<<

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
6	DIPN06/Alpes Maritimes - SDN	Officier SDN
6	DIPN06/Alpes Maritimes - SDN	Officier SDN
6	DIPN06/Alpes Maritimes - SDN	Officier SDN
13	DIPN13/SIPAF	Adjoint au chef CRA
13	DIPN13/Bouches-du-Rhône SDN	Adjoint chef antenne SDN Aix-en-Provence
13	DIPN13/CPN Marseille – Division Nord	Second adjoint au chef DAJ
13	DIPN13/CPN Marseille – Division Sud	Adjoint chef UPS
13	DIPN13/CPN Vitrolles	Adjoint chef SLSP
31	DIPN31/Haute-Garonne - SDN	Officier SDN
84	DIPN84/CPN Carpentras	Chef SLPJ
un poste au renseignement territorial		

>>

sont remplacées par :

<<

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
6	DIPN06/CPN Cannes	Chef UAO et UOP
6	DIPN06/CPN Nice	Chef BAP
6	DIPN06/CPN Nice - secteur Centre	Chef CIAT secteur Centre
13	DIPN13/SIPAF	Adjoint chef SPAFA
13	DIPN13/SIPJ/DCT	Chef BAP
13	DIPN13/SIPJ/DCOS	Adjoint au chef de la brigade criminelle
13	DIPN13/SDSP	Chef BAAJ
13	DIPN13/CPN Marseille - Division Centre	Chef division de l'enquête
30	DIPN30/CPN de Nîmes	Chef DAJ
31	DIPN31/CPN Toulouse	Chef DAJ
84	DIPN84/CPN Avignon	Chef DAJ

>> ;

9. Zone OUEST

<<

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
27	DIPN27/CPN Vernon	Chef SLPJ
35	DIPN35/SIPAF/CRA	Adjoint chef CRA
un poste au renseignement territorial		

>>

sont remplacées par :

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
14	DIPN14/CPN Caen	Chef UOP
27	DIPN27/Eure - SDN	Adjoint au chef SDN
28	DIPN28/EMD	Chef EMD

» ;

10. Zone NORD

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
59	DIPN59/SIPAF/CRA	Adjoint chef CRA
59	DIPN59/CPN Lille Agglomération/Division Tourcoing	Adjoint chef UPS
60	DIPN60/CPN Beauvais	Adjoint chef SLSP
62	DIPN62/CPN Calais	Chef UAO
62	DIPN62/CPN Calais	Adjoint chef SLPJ
80	DIPN80/CNP Abbeville	Chef SLPJ
80	DIPN80/CPN Amiens	Chef DCT
80	DIPN80/CPN Amiens	Adjoint chef UOP

»

sont remplacées par :

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
59	DIPN59/CPN Lille Agglomération/Division Lille	Chef UPS
59	DIPN59/CPN Valenciennes Agglomération	Chef UPS
60	DIPN60/SIPJ	Chef DCOS
60	DIPN60/CPN Compiègne	Chef SLPJ
62	DIPN62/CPN Boulogne sur mer	Chef SLPJ
62	DIPN62/CPN Boulogne sur mer	Chef SLSP
62	DIPN62/CPN Lens	Chef UPS
80	DIPN80/Somme	Chef EMD

» ;

11. Zone EST

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
68	DIPN68/CPN Colmar	Adjoint chef SLSP

»

est remplacée par :

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
8	DDPN08/Etat-major	Chef EMD

>> ;

12. Zone SUD – EST

<<

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
26	DIPN26/CPN Romans-sur-Isère	Chef SLPJ
26	DIPN26/CPN Valence	Chef BPA
69	DIPN69/SIPJ/DCT	Chef brigade stupéfiants

>>

sont remplacées par :

<<

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
26	DIPN26/CPN Valence	Chef DAJ
42	DIPN42/CPN Gier	Chef SLPJ
74	DIPN74/CPN Annemasse	Chef SLPJ

>> ;

13. Outre-mer

<<

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
973	DTPN973/STPAF	Adjoint chef SPAFT
un poste au renseignement territorial		

>>

sont remplacées par :

<<

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
973	DTPN973/STPJ	Coordinateur des unités opérationnelles
976	DTPN976/STSP/CSP Mamoudzou	Chef UOP

>> ;

14. Préfecture de police de Paris

<<

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
Direction de la Police Judiciaire		2
75	DPJ/SDBC/Brigade de Protection des Mineurs	Chef de flagrance
94	DPJ/ST/GIR 94	Responsable d'enquêtes
Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne		4
75	DSPAP/DT75/D2/Commissariat de Police 19e	Officier SSQ - en charge des BPS-jour
92	DSPAP/DT92/D1/Colombes	Adjoint chef SSQ
93	DSPAP/DT93/D3/Aulnay-sous-Bois	Chef UIRE
94	DSPAP/DT94/Val de Marne-ST	Chef cellule anti-cambriolage

>>

sont remplacées par :

«

DEPT	AFFECTATION	FONCTIONS
Direction de la Police Judiciaire		2
75	DPJ/SDBC/Brigade de Protection des Mineurs	Chef du groupe disparitions inquiétantes
94	DPJ/ST/GIR 94	Responsable d'enquêtes
Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne		4
75	DSPAP/DT75/D2/Commissariat de Police 19e	Adjoint chef UTTR
92	DSPAP/DTSP92/D1/Asnières	Adjoint chef SAIP
93	DSPAP/DT93/D3/Aulnay-sous-Bois	Chef UTTR
94	DSPAP/DT94/Val de Marne-ST	Chef section état-major

».

Art. 3. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mars 2025.

Art. 4. – Le directeur général de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 mars 2025.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des ressources humaines, des finances
et des soutiens de la police nationale,*
S. CAZELLES